

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

PRÉFECTURE DE RÉGION

DIPLOME D'ÉTAT DE PROFESSEUR DE DANSE

Certifié au niveau III de l'enseignement technologique - code NSF 333f, arrêté du 19 juillet 2001 (JO du 28 juillet 2001)

LE MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Vu l'article L.362-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 11 avril 1995 modifié ;

Vu l'activité professionnelle en qualité d'artiste chorégraphique et la formation pédagogique de l'intéressé(e) ;

ATTESTE que

Monsieur *Grégory REGAZZONI*

né(e) le : *16 juillet 1975* à *Vichy (03)*

bénéficie de plein droit du

DIPLOME D'ÉTAT DE PROFESSEUR DE DANSE

Fait à : *Metz* le *22 mai 2006*
pour le Ministre,
Le Préfet de la région

